



Janvier 2018

Enquête Pratiques culturelles canne à sucre

La culture de la canne à sucre

Résultats de l'enquête statistique réalisée en 2014 auprès de 185 planteurs en Guadeloupe

La canne à sucre représente la première culture de Guadeloupe en terme de surfaces exploitées et de nombre d'exploitations. En 2014, 13 900 hectares étaient valorisés pour le production de sucre ou de rhum par environ 3800 planteurs. (source SAA 2014 et ESEA 2013)

Champ de l'enquête

L'enquête a été réalisée sur un échantillon représentatif de parcelles figurant parmi l'ensemble des parcelles déclarées en canne au titre de la PAC 2014 et dont la surface est comprise entre 0,1 et 50 hectares. Les cannes destinées à la production de boutures, les cannes nouvellement plantées et qui n'ont pas connu une première récolte en 2014, et les cannes 'renvoyées' c'est-à-dire non récoltées en 2013 étaient exclues du champ de l'enquête.

La moitié des surfaces en Grande-Terre

Les exploitations enquêtées sont très spécialisées puisque 96 % des exploitants considèrent la culture de la canne comme orientation principale. Cette qualification déclarative est à différencier de l'OTEX (orientation technico-économique des exploitations) définie à partir de la PBS (production brute standard) de l'exploitation.

Les surfaces sont situées pour moitié en Grande-Terre, puis en Basse-Terre (30%) et sur Marie-Galante (20%).

La part des cannes nouvellement plantées et coupées en 2014 représentait 14 % des surfaces et était localisée très majoritairement en Basse-Terre. Ce rythme de renouvellement correspond à des replantations tous les 7 ans en moyenne. 94 % des surfaces sont labourées avant mise en place d'une nouvelle plantation.

3 variétés sont principalement utilisées avec une préférence par bassin cannier : variété B80689 sur Marie-Galante et la Grande-Terre, variété R570 et R579 sur la

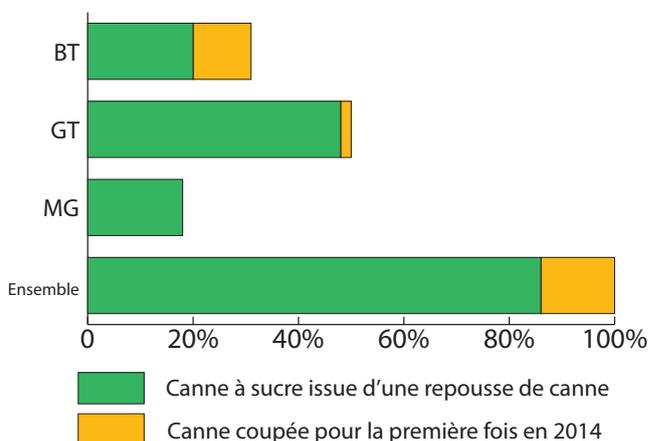
Basse-Terre. La plantation en double rang ne concerne que 3 % des surfaces et est pratiquée majoritairement sur la Basse-Terre.

Le désherbage manuel est pratiqué sur 65 % des surfaces

Le désherbage manuel est une pratique utilisée sur 65 % des surfaces et le désherbage mécanique concerne le quart des surfaces. Le désherbage non chimique est donc très pratiqué.

Le désherbage mécanique combiné à du désherbage chimique est pratiqué sur 12 % des surfaces. Sur les surfaces où il est pratiqué, le nombre moyen de désherbage mécanique est de 1,1 sur les cannes issues de repousse et de 1,9 sur les cannes nouvellement plantées (désherbage pré-levée et post-levée).

Composition des surfaces en canne et type de canne

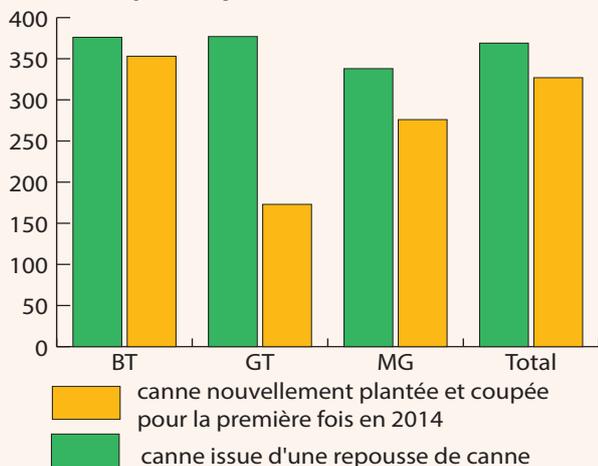


BT : Basse-Terre, GT : Grande-Terre, MG : Marie-Galante.

Une durée du cycle très proche de l'année

La durée moyenne d'un cycle est de 370 jours pour les cannes issues de repousse et de 330 jours pour les cannes nouvellement plantées pour lesquelles la date de cloture de campagne doit raccourcir la durée optimale du cycle.

Durée du cycle en jours



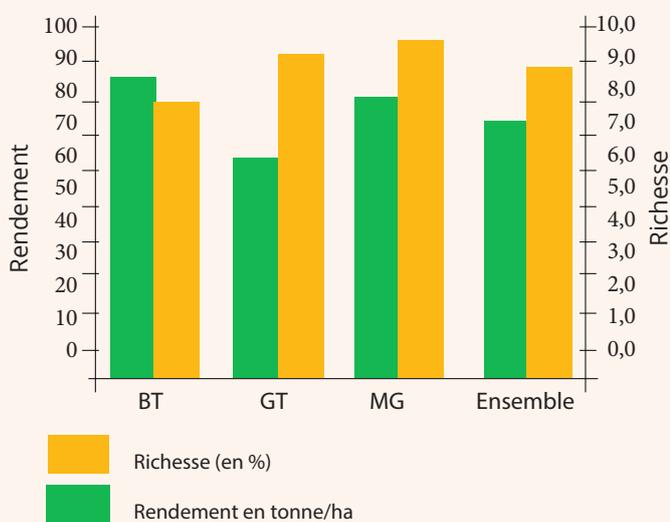
Un rendement plus élevé sur la Basse-Terre, une richesse plus forte sur Marie-Galante

Les surfaces récoltées représentent 96 % de la totalité de la canne enquêtée.

Le rendement moyen s'établit à 73 tonne/ha. Il est plus faible en Grande-Terre. La richesse moyenne (teneur en sucre) s'élève à 8,8 % en 2014. Elle est plus faible en Basse-Terre.

Rendement et richesse sont très dépendants des conditions climatiques lesquelles classent l'année 2014 parmi les années climatologiques normales.

Rendement et richesse

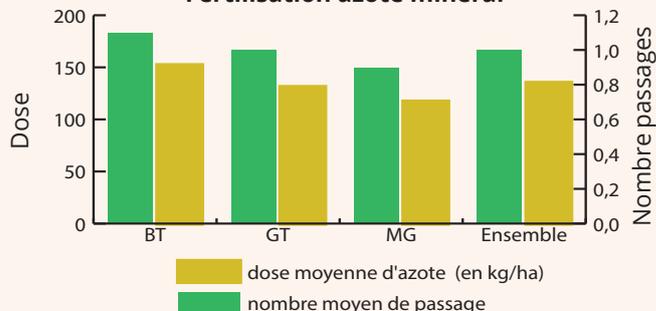


BT : Basse-Terre, GT : Grande-Terre, MG : Marie-Galante.

Fumure minérale : 135 kg d'azote apportés en un passage

95 % des surfaces bénéficient d'apport d'engrais minéraux dont 135 kg/ha d'azote en moyenne apportés sur la culture au cours d'un unique passage. L'apport est plus important sur la Basse-Terre et le plus faible sur Marie-Galante.

Fertilisation azote minéral



Traitements phytosanitaires : 2,9 traitements pour 2,2 passages

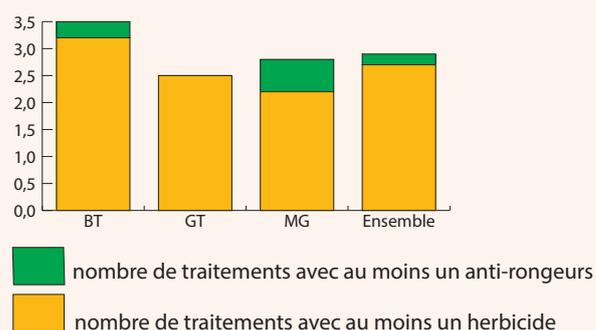
98 % des surfaces reçoivent des traitements phytosanitaires. Les produits utilisés appartiennent à la famille des herbicides. Des traitements antirongeurs sont aussi appliqués mais ne concernent que le quart des surfaces. Le nombre moyen de traitements est de 2,9 (1,8 en 2011).

L'augmentation concerne les herbicides. Des produits différents sont passés en association puisque le nombre moyen de passage est de 2,2 (1,9 en 2011). Le niveau de pression parasitaire pour les adventices est jugé moyen sur 65 % des surfaces et celui des rongeurs comme faible sur 67% des surfaces.

L'indicateur de fréquence de traitement (IFT) permet d'évaluer la « pression phytosanitaire » exercée sur chaque parcelle. L'IFT est défini comme le ratio entre la dose employée et la dose de référence du produit utilisé.

L'IFT herbicide est passé de 2,0 à 2,4 entre 2011 et 2014 et l'IFT total de 2,3 à 2,6. L'IFT total est presque deux fois inférieur à celui de La Réunion (IFT total : 4,8). Toutefois ces évolutions ne sont pas considérées comme statistiquement significatives.

Nombre de traitements phytosanitaires



Itinéraire technique par type de canne

Les principaux résultats par type de canne enquêtée sont détaillés dans le tableau et exprimés en part des surfaces sur le total des surfaces du type de canne.

	canne issue d'une repousse de canne			
	BT	GT	MG	Ensemble
Surface canne en ha	2 666	6 452	2 465	11 584
Surface canne en part	23%	56%	21%	100%
durée cycle en jours	376	377	338	369
plantation en double rang	2,4%	0,5%	0,9%	4%
réalisation de la récolte	23%	53%	20%	96%
rendement en tonne/ha	79	62	80	70
richesse (en%)	8,6	9,2	9,6	9,1
Désherbage				
désherbage mécanique en part des surfaces	9%	19%	0%	28%
Nombre moyen de désherbage mécanique (sur les surfaces où il est pratiqué)	1,2	1,1		1,1
désherbage mécanique avant ou à l'implantation en part des surfaces				
nombre moyen de désherbage mécanique avant l'implantation (sur les surfaces où il est pratiqué)				
désherbage mécanique après implantation en part des surfaces				
nombre moyen de désherbage mécanique après implantation (sur les surfaces où il est pratiqué)				
labour avant mise en place de la canne à sucre enquêtée	19%	53%	21%	93%
désherbage mécanique associé à du chimique	6%	8%		14%
désherbage manuel	17%	36%	16%	69%
Fumure minérale	23%	52%	20%	94%
nombre de passage moyen	1,0	1,0	0,9	1,0
dose moyenne d'azote en kg/ha (sur les surfaces où il est apporté)	148	142	127	140
Traitements phytosanitaires				
nombre de traitements hors adjuvants	3,8	2,5	2,8	2,9
nombre de traitements avec au moins un herbicide	3,6	2,5	2,2	2,7
nombre de traitements avec au moins un anti-rongeurs	0,2	0,0	0,7	0,2
nombre de passages	2,5	1,9	2,8	2,2
nombre de traitements avec au moins un herbicide	23%	55%	20%	98%
nombre de traitements avec au moins un anti-rongeurs	3%	1%	13%	18%
Dose moyenne herbicide en l/ha (sur les surfaces où il est pratiqué)	8,2	7,7	14,2	9,2
Dose moyenne anti-rongeurs en kg/ha (sur les surfaces où il est pratiqué)	1,3	3,7	2,7	2,5

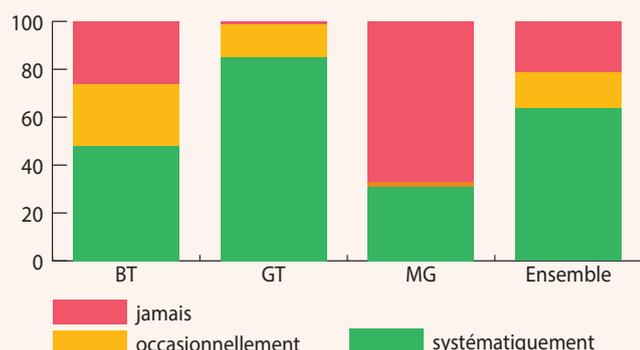
canne nouvellement plantée				
BT	GT	MG	Ensemble	
1 529	240	55	1 824	
84%	13%	3%	100%	
353	173	276	327	
0,6%	0,0%	0,0%	0,6%	
31%	48%	18%	96%	
97	66	69	92	
6,5	9,8	10,7	7,0	

1%	13%	0%	14%	
1,0	1,1		1,1	
15%	1%	0%	15%	
2,0	1,0		1,9	
84%	13%	3%	100%	
0%	0%		0%	
28%	13%	2%	43%	
84%	13%	3%	100%	
1,2	1,0	1,0	1,2	
158	121	105	152	
84%	13%	3%	100%	
3,2	2,9	2,0	3,1	
2,5	2,9	2,0	2,5	
0,7	0,0	0,0	0,6	
2,2	2,0	2,0	2,2	
83%	13%	3%	100%	
56%	0%	0%	56%	
10,3	12,6	10,4	10,6	
0,2	0,0	0,0	0,2	

Les résultats sont exprimés en part de surfaces sur le total des surfaces par type de canne

Le port des EPI est respecté sur 2/3 des surfaces

Le pulvérisateur appartient à l'exploitation pour près de 90 % (64 % en 2011) et 10% des surfaces sont traitées par vue ETA. Le port des équipements de protection individuel (EPI) est respecté systématiquement sur 2/3 des surfaces (51 % en 2011). Il est moindre sur Marie-Galante et la Basse-Terre.



Observation et pratiques habituelles sont prédominants sur le déclenchement des traitements

La formation au certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) touche près de 80 % des surfaces. Les autres sources d'information sur l'application des produits phytosanitaires (le bulletin de santé du végétal, le réseau des fermes Dephy, le portail ecophytoPic) concernent moins de 20 % des surfaces.

L'observation de la parcelle (56%) et les pratiques habituelles (33%) constituent les facteurs de déclenchement principaux de l'application des traitements devant les conseils des fournisseurs et l'expérience d'autres agriculteurs.

Des pratiques pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sont mises en place sur la moitié des surfaces. Elles concernent le travail du sol et le broyage des résidus ainsi que l'ajustement à la baisse des doses.

Ces pratiques de réduction ont été initiées principalement par le suivi de la formation Certiphyto, puis la formation ou l'information générale des exploitants.

Elles ont été mises en oeuvre pour réduire les risques sur leur santé et diminuer les coûts de production. Ces évolutions sont toutefois peu marquées sur les résultats qui ne traduisent pas une baisse de l'utilisation des produits.

Pratiques de réduction utilisation produits	Part des surfaces
travail du sol, broyage des résidus, gestion des repousses	41%
ajustement à la baisse des doses	32%
choix variétal	6%
ajustement de la densité de plantation, de l'écartement entre les rangs	6%

Information sur les pratiques de réduction produits	Part des surfaces
suivi formation certiphyto	43%
formation générale	36%
conseils techniciens indépendants	10%
conseils fournisseurs	7%
consultation BSV	5%
visite ferme DEPHY	3%
consultation portail écophytoPIC	3%
autre	1%

Méthodologie - Définitions

Cette enquête pratiques phytosanitaires en grandes cultures décrit les interventions des agriculteurs, permettant ainsi de répondre à la demande de suivi du plan Ecophyto.

Conduite au niveau national, elle a été réalisée dans les principales régions productrices de chaque espèce. Elle fait

suite à l'enquête pratiques culturales en grandes cultures et prairies réalisée en 2011. La période étudiée porte sur la campagne 2014, après la récolte du précédent jusqu'à la fin de la culture enquêtée. Les résultats sont exprimés en part des surfaces et non en nombre d'exploitations.

BT : Basse-Terre, GT : Grande-Terre, MG : Marie-Galante.

Définitions - concepts

Traitement phytosanitaire

Est désignée ici comme traitement phytosanitaire l'application d'un produit lors d'un passage. Un même produit appliqué en deux fois compte ainsi pour deux traitements. Un mélange de deux produits appliqué lors d'un même passage compte également pour deux traitements.

IFT : indicateur de fréquence de traitement

Pour un traitement, l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) est le ratio entre la dose employée et la dose de référence du produit utilisé. L'IFT peut être décliné selon 4 grandes catégories d'usage :

- les herbicides (ou désherbants) permettent de détruire les mauvaises herbes.

- les insecticides (y compris acaricides et nématicides) permettent de lutter contre les insectes tels que les pucerons
- les fongicides (y compris bactéricides) traitent les cultures contre les maladies dues aux champignons microscopiques.
- les autres produits comprennent notamment les régulateurs de croissance, les molluscicides et les rodenticides.

Les régulateurs de croissance modifient la morphologie de la plante et évitent aux cultures de se casser ou ployer en limitant la pousse de la tige. Les molluscicides protègent des attaques de limaces. Les rodenticides sont destinés à tuer les rongeurs considérés comme nuisibles.

Le nombre de traitements moyen et les IFT ne comprennent pas les adjuvants qui peuvent être utilisés avec les produits phytosanitaires.

Les adjuvants (huiles et autres) sont utilisés pour améliorer l'action d'un produit phytosanitaire.

Le nombre de traitements et les IFT sont des indicateurs complémentaires pour mesurer l'utilisation des produits phytosanitaires.

L'indicateur du nombre de traitements est fonction du nombre de produits appliqués et du nombre de passages pour chacun des produits.

L'IFT mesure le nombre moyen de doses de référence appliquées à une culture pendant une campagne. Le calcul de cet indicateur prend donc en compte à la fois le nombre de traitements et, pour chaque traitement, la part de la surface traitée et la dose appliquée sur cette surface.

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Service de l'information statistique et économique

Route de Saint Phy
Saint-Claude
97109 BASSE-TERRE Cedex
Tél : 0590-99-09-09
<http://daaf971.agriculture.gouv.fr>

Directeur de la publication : V. FAUCHER
Rédacteur et PAO: DAAF- SISE
Impression: DAAF

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2018
ISSN: en cours
Prix : 3,00 €
© Agreste 12018
ISSN : en cours

